

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-039-17784/25/BM

**■ Approbation d'un accord entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et France 3 PACA- Capital Bleu
129153**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence initie un grand programme d'actions en 2025 qui sera consacré à la valorisation de la ressource en eau, à travers l'organisation d'un festival intitulé « MP 2025 Capital Bleu ».

France 3 PACA soutient cette initiative et s'associe à la Métropole pour lancer cet appel à projet afin de diversifier les formes d'intervention et les points de vue.

Le parti pris de ce festival est de choisir un thème qui rassemble, singularise et corresponde à une préoccupation forte de nos concitoyens, un sujet qui intéresse tous les publics tant il incarne l'actualité et illustre une préoccupation sociétale forte, un sujet d'urgence, une cause mondiale.

Cette manifestation, qui s'inscrit dans la continuité de grands événements à dimension internationale organisés sur le territoire Aix-Marseille-Provence ces dernières années (MP2013 Capitale européenne de la Culture, MPG 2019 Marseille Provence Gastronomie, Coupe du Monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques 2024) a pour vocation d'explorer la thématique de l'eau sous toutes ses formes, en l'abordant sous le prisme de la nature et de l'environnement, de l'économie, de la culture, du sport, ou de la science.

L'ambition est de faire de « MP 2025 Capital Bleu » un festival partenarial, ouvert, inclusif, associant les 92 communes d'Aix-Marseille-Provence, toutes les parties prenantes économiques, associatives ou citoyennes qui avec nous souhaitent célébrer, explorer et protéger notre capital bleu. Il s'agit d'installer ce festival dans la durée pour en faire un marqueur fort de notre territoire.

Cette initiative sera l'occasion d'une expression collective, mutualisée pour porter haut et fort le message de cohésion autour de la protection et de la préservation du Capital Bleu de notre territoire

Par conséquent, il convient d'approuver le présent accord entre la Métropole et France 3 PACA afin de mettre conjointement en œuvre le règlement portant sur l'organisation de l'appel à projets relatif à la réalisation de court-métrages de fictions sur le thème « L'Eau, Capital Bleu ».

Le présent accord est sans incidence financière entre les partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration ;

- La délibération HN 001-8073/CM/20 du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ATCS 001-14795/23/CM du 12 octobre 2023 approuvant les critères et les orientations stratégiques de la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant révision du règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de lancer l'opération «MP 2025 Capital Bleu »;
- La nécessité d'acter le présent accord entre la Métropole et France 3.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'accord entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et France 3 PACA afin de mettre conjointement en œuvre le règlement portant sur l'organisation de l'appel à projets relatif à la réalisation de court-métrages de fictions sur le thème « L'Eau, Capital Bleu », ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet accord.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON